



Daniel DELERY
Président du Comité de Quartier l'Ormeau Montaudran
3 bis Rue Raymond Corraze
31500 TOULOUSE

Objet : La station de Métro place de l'Ormeau.

Toulouse, le 15 juillet 2019

Monsieur Bernard DORVAL

Président de la Commission d'enquête 7
Tisséo Collectivités Enquête TAE CLB A
Esplanade Compans-Caffarelli
BP 1120
31011 Cedex 6

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête d'utilité publique en cours à propos de la ligne 3 du Métro, je souhaite vous faire part des observations des adhérents du Comité de Quartier l'Ormeau Montaudran dont je suis le Président.

Pour rédiger leurs remarques, les membres de notre Comité se sont appuyés sur la consultation des documents transmis aux personnes dont la maison ou le commerce est sur la ligne de métro ainsi que sur celle des 9 dossiers téléchargeables proposés sur le site du registre numérique (<https://www.registre-numerique.fr/enqueteTAE-CLB/documents>).

En remarques générales, il m'est demandé de :

- Regretter que cette enquête publique s'organise sur une période aussi courte (1 mois et demi), et pour partie pendant le mois de juillet, alors qu'il s'agit d'un dossier complexe

sur un projet qui structurera le développement de l'agglomération pour les décennies à venir,

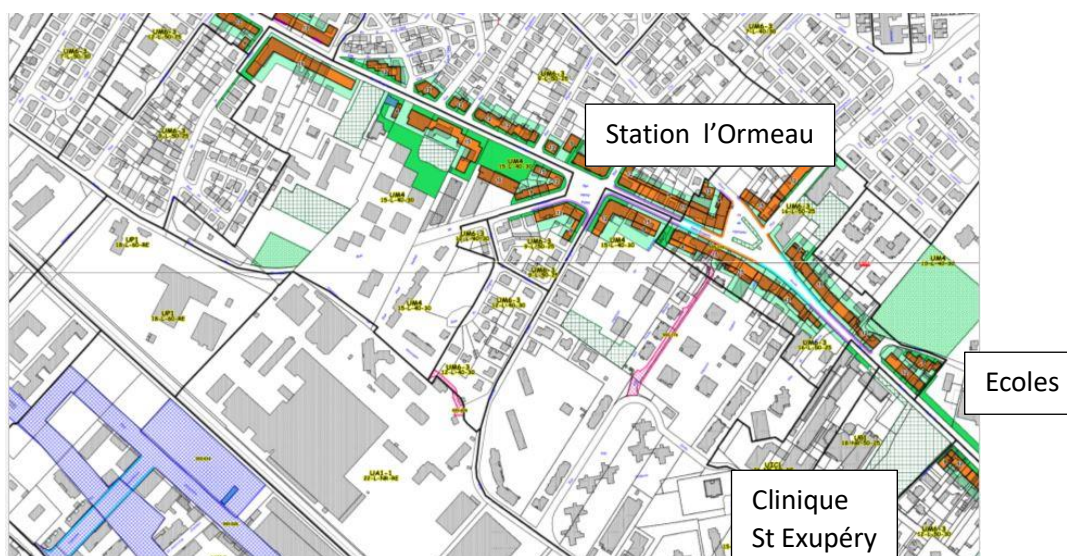
- Indiquer notre étonnement que cette ligne évite aussi consciencieusement l'aéroport et le parc des expositions. Il est regrettable que ces deux lieux vers lesquels converge ou va converger un grand nombre de personnes, ne soient pas directement reliés à la gare et au centre-ville au prétexte qu'il y a un tram dont le débit est non seulement dès à présent insuffisant mais qui en plus, pour se rendre à l'aéroport, réclame à des passagers munis de bagages, un transfert de charge pour quelques arrêts. On peut également remarquer qu'entre l'aéroport et le parc d'exposition, il y a une importante zone économique générant beaucoup de mouvements comme en attestent chaque jour les embouteillages qui y sont constatés.
- S'assurer qu'avant d'engager le creusement du tunnel, TISSEO aura veillé à établir un constat de l'état des biens (*contresigné par les particuliers ou Syndic de copropriété*) sous lesquels passera la ligne et à démontrer que celle-ci est à une profondeur qui garantit aux habitants, commerçants et autres biens concernés de n'être pas impactés par les nuisances de bruits et vibrations engendrés par le passage des rames. Il est également vivement demandé à la commission de sensibiliser les responsables de l'ouvrage au risque de mouvements du sol support des biens traversés et dont le sous-sol accueille une nappe phréatique,
- Inviter la commission à indiquer, au nombre de ses conclusions, le mode d'indemnisation qui sera proposé pour l'expropriation du tréfonds de chacun nécessaire à la réalisation de l'ouvrage,
- Pouvoir discuter du nom de cette station de façon à ce qu'elle rappelle que ce quartier a vu naître l'aéropostale. L'appeler Saint-Exupéry comme l'avenue la bordant serait une solution.

Concernant plus particulièrement la station L'Ormeau :

Son positionnement est donné dans les documents TISSEO (*maître d'ouvrage pour la station et l'aménagement autour de la station*) comme étant au niveau de la base du triangle isocèle que forme la place de l'Ormeau. Elle est composée d'un escalier et d'un ascenseur. Ce croquis montre également que cette entrée/sortie se trouve sur une place encadrée d'un côté par l'avenue Jean Rieux et de l'autre par l'avenue Saint-Exupéry dont le trafic routier important est dû notamment à leur position d'entrée de ville.



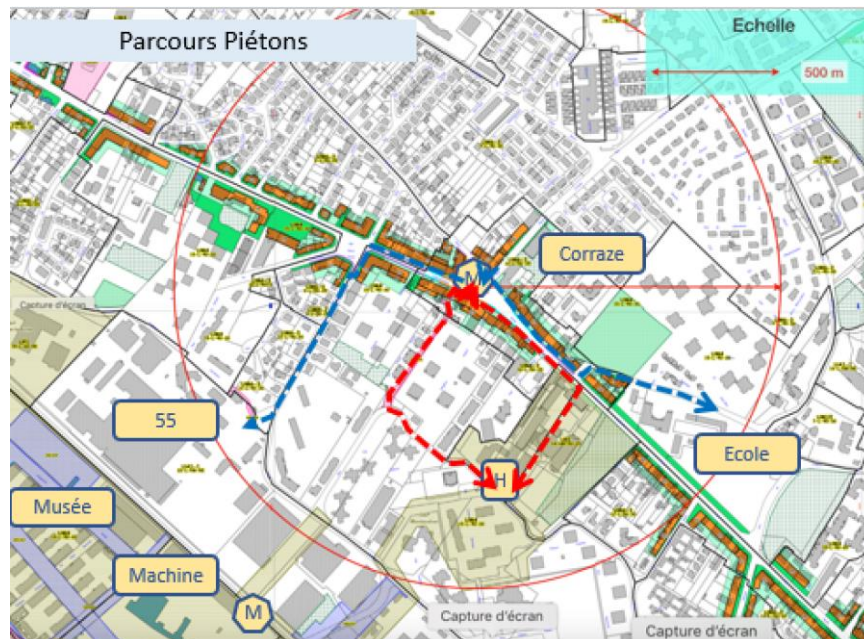
La première remarque porte sur le positionnement de l'entrée/sortie de cette station qui dessert en plus des habitations environnantes, la clinique Saint-Exupéry et les écoles publiques Henri Guillaumet. Dans aucun des documents consultés il n'est précisé comment allaient être organisés les cheminements piétonniers pour se rendre de façon sécurisée et confortable dans l'un ou l'autre de ces établissements



Ce plan du PLUiH souligne le manque d'aménagements pour se rendre vers ces établissements comme pour rallier le quartier de la Terrasse ou celui autour de la place Potez qui se trouve derrière celle de l'Ormeau en allant vers le centre-ville par l'avenue Saint-Exupéry.

En conséquence, il est demandé avec force que l'entrée/sortie de cette station soit déplacée pour s'effectuer sur les trottoirs faisant face à la place de l'Ormeau, c'est-à-dire une sur celui de l'avenue Saint-Exupéry **ET** une sur celui de l'avenue Jean Rieux. Cela éviterait au moins aux usagers du métro d'avoir à traverser ces avenues fréquentées pour se rendre vers le lieu de leur destination ou pour accéder à la station.

La deuxième remarque porte sur l'aménagement de parcours piétons depuis la place de l'Ormeau pour irriguer en toute sécurité le quartier. Le schéma ci-dessous souligne les axes qu'il conviendrait d'aménager en prévision de l'ouverture de cette station.



Comme vu dans le point précédent, l'acheminement piéton depuis la station de métro jusqu'à la clinique n'est absolument pas adapté à des personnes en situation de mobilité réduite ou avec des difficultés à se déplacer. Les trottoirs actuels de la route de Revel sont inadaptés et trop étroits, ils ne permettent pas un croisement de ce type d'utilisateur.

En conséquence, il est demandé d'obliger TISSEO à proposer en même temps que la description de l'aménagement des entrées/sorties, celui de l'aménagement des parcours piétonniers les desservant.

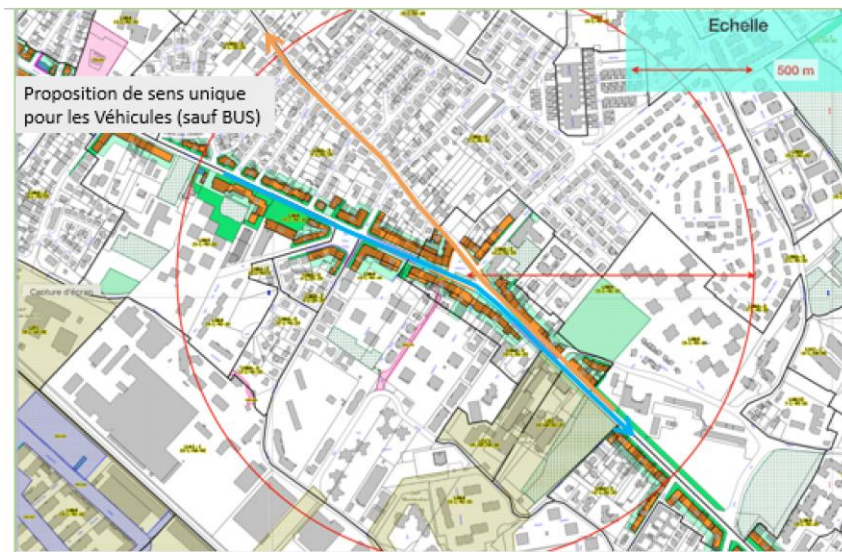
La troisième remarque porte sur l'aménagement des flux routiers autour de la place de l'Ormeau afin de profiter de l'arrivée de cette station de métro pour les organiser de façon à créer des espaces pour y associer en toute sécurité et confort des modes doux (piétons et vélos) avec des modes classiques (véhicules et bus).

A titre d'exemple, la clinique Saint-Exupéry estime les flux routiers la desservant à :

- Environ 450 transports sanitaires (dont 380 pour les patients dialysés et donc concentrés sur 3 tranches horaires identiques pour l'ensemble de ces patients),
- Déplacements individuels des patients ou accompagnants : 400 personnes donc 800 déplacements (Aller-retour). Principalement pour des consultations médicales,
- Déplacements individuels des salariés et médecins : 250 personnes donc 500 déplacements (Aller-retour),
- L'approvisionnement de ce nouveau bâtiment générera une vingtaine de livraisons quotidiennes par camion.

En conséquence, il est demandé d'obliger TISSEO à proposer en même temps que la description de l'aménagement des entrées/sorties et des parcours piétonniers, une solution pour organiser ces flux routiers de façon à redonner à la place de l'Ormeau sa fonction de lieu de rencontre et cela parce que son accès aura été rendu plus facile à toutes et à tous. Une

approche pourrait être par exemple de favoriser la mise en place des sens uniques illustrés ci-dessous.



La quatrième remarque porte sur le problème du stationnement. A priori la trentaine de places de parking de la place de l'Ormeau serait amenée à disparaître. Actuellement elles sont principalement utilisées par les personnes travaillant dans les environs et par celles venant faire leurs courses dans les commerces locaux.

En conséquence, il est demandé à TISSEO d'indiquer quelle stratégie est proposée pour mettre en place des stationnements alternatifs pour permettre aux commerces de proximité de conserver leur clientèle et éviter que les personnes travaillant aux environs et ne pouvant prendre les transports en communs, aillent se garer dans les rues adjacentes.

La dernière remarque est de caractère général. Il est bien compris que le modèle économique du métro passe par le développement de stations de préférence dans des zones de haute densité en habitants. N'étant pas le cas actuel du quartier de l'Ormeau, le PLUiH dernièrement voté favorise la transformation des maisons individuelles en immeuble de 4 étages. Comme le mettent en évidence les plans ci-dessus, cela entraîne le développement de traits d'immeuble de part et d'autre de l'avenue Saint-Exupéry et de la route de Revel.

En conséquence, il est instamment demandé à TISSEO, de s'accorder avec les services de la municipalité chargés d'instruire les permis de construire pour qu'il soit veillé à rompre ces alignements pour redonner de l'espace aux cheminements doux mais aussi à l'établissement de lieux de rassemblement et de convivialité et pour éviter des puits de chaleur et de bruit favorisés par ces architecture en barres.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes sentiments distingués.

Daniel DELERY

Président

